

Envoi par courrier et par télécopieur : 819 763-3216

Québec, le 19 janvier 2013

Madame Claire Firlotte
Coordonnatrice régionale des aires protégées
Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R 1

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve
aquatique pour un territoire dans la région administrative de
l'Abitibi-Témiscamingue**

Questions complémentaires du 19 janvier 2013 (DQ14, n^{os} 20 à 22)

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **21 février prochain**.

Question 20

La commission a pris connaissance des *Plans d'aménagement forestier intégré tactique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue* pour les unités d'aménagement 08151, 08152, 08351 et 08451.

Pour les autres unités d'aménagement concernées par les réserves de biodiversité et aquatiques projetées du présent mandat du BAPE (UAF 07152 et 07352 en Outaouais, 08751 et 08462 en Abitibi-Témiscamingue et 08762 dans le Nord-du-Québec) est-ce que les cartes des territoires exclus de la coupe forestière ou avec modalités particulières (FHVC et GHE) sont disponibles (comme les cartes 6 des PAFIT) et peuvent être déposées à la commission ?

Question 21

Dans une réponse à une question de la commission, Hydro-Québec affirmait que l'information disponible concernant la topographie et la bathymétrie n'est pas suffisamment précise pour statuer si l'éventuel projet de dérivation partielle de la rivière Mégiscane aurait ou non un impact sur le marnage et les niveaux naturels des lacs Mesplet, Cherrier et Saint-Cyr et la rivière Saint-Cyr. Elle ajoutait qu'elle pourrait être en mesure de délimiter plus précisément la zone d'influence si le MRN lui transmettait des données plus précises à ce sujet www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/8reserves_abitibi-temiscamingue/documents/DQ9.1.pdf

Le MRN dispose-t-il de données plus précises que celles de la base de données topographiques du Québec ? Veuillez les déposer à la commission le cas échéant.

Question 22

Étant donné qu'en 2008 il y a eu transformation des aires communes (ancien découpage administratif forestier) en unités d'aménagement, les limites des superficies certifiées suivent-elles à l'occasion ces anciennes divisions ? Si oui, certaines unités d'aménagement ne sont-elles certifiées qu'en partie même si elles sont représentées comme étant entièrement certifiées sur les cartes présentées au DQ7.2 ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission